

DÉCISION DU CONSEIL
du 25 novembre 1980
portant nomination d'un membre du Comité économique et social
(80/1106/CEE, Euratom)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment ses articles 193 à 195,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment ses articles 165 à 167,

vu la convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, et notamment son article 5,

vu la décision du Conseil, du 19 septembre 1978, portant nomination des membres du Comité économique et social pour la période se terminant le 18 septembre 1982,

considérant qu'un siège de membre du Comité précité est devenu vacant à la suite de la démission de M. Pierre Boulnois, portée à la connaissance du Conseil le 15 octobre 1980 ;

vu les candidatures présentées le 10 novembre 1980,

après avoir recueilli l'avis de la Commission des Communautés européennes,

DÉCIDE :

Article unique

M. Joseph Daul est nommé membre du Comité économique et social en remplacement de M. Boulnois pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 18 septembre 1982.

Fait à Bruxelles, le 25 novembre 1980.

Par le Conseil

Le président

Colette FLESCH
